

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE CENTRE-OUEST DU 31 mars 2023

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Centre-Ouest du 31 mars 2023, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Centre-Ouest et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 31 mars 2023 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

Mme POURADIER Séverine		
M.FOUCHARD Philippe		
M. SESSINI Alexis		
M. Martial Franck		

Absents

Excusés

Mme ARTIGE Beatrice	Réunion CSE	

Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.

Questions :

1/ QSE Régional.

M.CHATELAIN ayant quitté l'entreprise, le SNEPS-CFTC souhaite connaître son successeur qui nous le savons est déjà recruté.

Le SNEPS-CFTC ne comprends pourquoi il y'a toujours autant de difficulté à communiquer aux agents les entrées et sorties des encadrants sur centre-ouest.

Réponse de la Direction :

L'arrivée de Romain Le BIDRE en remplacement de Romain châtelain est effective depuis le 13 mars 2023. Une communication a déjà été initiée via E-manager le 27 mars 2023. Un organigramme sera déposé dans les *books hse* lors du passage des responsables de secteur sur les sites.

2/ Diffusion du Challengin.

Depuis plusieurs mois le magazine n'est plus distribué aux agents.

Pourtant la diffusion se fait via E. Manager.

De ce fait il n'existe aucune difficulté de diffusion.

Le SNEPS-CFTC qui se bat pour une communication optimale et par un suivit des informations de l'entreprise vous demande de bien vouloir reprendre cette diffusion.

Réponse de la Direction :

Nous allons transmettre cette demande au service communication.

3/ Planification des agents de la BM Cazeau.

Les agents de ce site sont forcés d'exercer sur une planification qui va bien au-delà des 180h quasi 200h!

Et des semaines entre 48 et 60h!

Le SNEPS-CFTC peut comprendre une certaine difficulté via l'effectif réduit.

Il n'en demeure pas moins que cette planification qui n'est pas unique sur un fait exceptionnel mais redondant... doit stopper immédiatement.

Le SNEPS-CFTC vous demande de veiller à une planification qui respecte les règles et ne joue pas sur la santé des agents.

Réponse de la Direction :

Nous allons vérifier les plannings des agents concernés et garantir que la planification ne dépasse pas la durée légale du travail. Un rappel général sera effectué à l'ensemble du personnel du service planification concernant les durées maximales de travail.

4/ Délais anormal de remboursement de frais concernant Mlle MONTEBRUN Camille.

Sa demande a été formulée version papier vu que cela date de Décembre. Puis via Notilus. Pour une raison que nous ne comprenons pas M. BIENVENU n'a pas validé.

Mlle MONTEBRUN a refait la demande qui est toujours en attente depuis.

Le SNEPS-CFTC Souhaite comprendre pourquoi un tel blocage et l'avancée de la demande de Mlle MONTEBRUN ?

Nous sommes tout de même sur une formation SST datant de décembre 2022.



Réponse de la Direction :

Une erreur dans la déclaration de la note de frais de Mme MONTEBRUN a retardé sa prise en charge. Elle a été refaite et après vérification la note de frais de Mme MONTEBRUN a été validée le 24/03/2023. Elle devrait recevoir rapidement son remboursement.

5/ Cartes SST non données.

Les agents ayant fait la formation SST en décembre 2022 sont toujours en attente de leurs cartes. Le SNEPS-CFTC s'interroge et demande des explications sur ce délai anormal de remise des cartes aux agents.

Réponse de la Direction :

Nous vous remercions d'établir une liste exhaustive des salariés concernés. Nous pourrions ainsi vérifier l'état de leurs cartes et si besoin relancer le centre de formation.

6/ Formation Recyclage habilitation électrique.

Le SNEPS-CFTC a constaté un problème concernant les recyclages de certaines habilitations électriques. Des H0B0v /BE BS Manœuvre

Qui sont envoyés uniquement en recyclage H0B0v.

Les postes notamment de Rondiers et Multi-sites doivent et sont BE BS Manœuvre obligatoirement.

Les envoyer en H0B0v ne correspond pas au recyclage attendu.

Le SNEPS-CFTC vous demande de bien envoyer au recyclage correspondant.

Réponse de la Direction

Nous vous remercions d'établir une liste exhaustive des salariés concernés afin que l'on puisse vérifier leur planification et les formations associées.

7/ Mairie de Allonnes (évènementiel).

Le SNEPS-CFTC s'étonne que les agents centre-ouest notamment de la zone du Mans ne soient plus sollicités sur les évènementiels de la ville d'Allonnes (72).

Peut-on en connaître la raison ?

Réponse de la Direction :

Nous n'avons pas été sollicités par la mairie d'Allonnes pour effectuer des prestations de sécurité et de gardiennage.

8/ Poste Bel Vendôme

A son arrivée chez CHALLANCIN, l'agent Mr Sanyang a eu un code d'accès pour accéder à Emanager, depuis ce code ne fonctionne plus.

Il a eu un contact avec le responsable de secteurs le vendredi 10 mars qui lui a communiqué un nouveau code. Le week-end du 11/12 mars Mr Sanyang et son collègue ont tout essayé, ce nouveau code ne lui donne toujours pas accès à E-manager.

Depuis Mr Sanyang est contraint d'utiliser un cahier de poste, comme ce n'est pas le responsable de secteurs qui établit les codes.

Le SNEPS-CFTC vous demande d'intervenir auprès du service informatique CHALLANCIN pour que Mr Sanyang puisse travailler normalement comme les autres agents sur ce site.

Réponse de la Direction :



Nous allons solliciter le service informatique pour comprendre les points bloquants quant aux accès de Mr SANYANG sur e-manager. De notre côté nous lui avons adressé des codes à deux reprises.

9/ Poste Bel Vendôme

Sur le poste les clefs du site sont enfermées dans un coffre à digicode, or ce digicode est de plus en plus usé et il devient de plus en plus difficile d'ouvrir ce coffre.

Le SNEPS-CFTC vous demande d'intervenir auprès du client pour que le nécessaire soit fait.

Réponse de la Direction :

Nous allons intervenir auprès de notre client afin de remédier à cette difficulté.

10/ Poste Bel Vendôme

Problème de fonctionnement de la serrure de la porte d'entrée du poste de garde (côté voie public). Par moment la clef dans la serrure tourne dans le vide sans verrouiller la porte, dernièrement l'agent en poste n'a eu comme solution pour quitter le poste de garde, que de verrouiller la porte de l'extérieur et de rentrer sur le site avec son badge par le portillon.

En cas d'urgence si ce problème persiste et que le verrouillage ne pouvait se faire de l'intérieur, la sécurité du poste de garde, de l'agent et du site pourrait être mis en cause.

Le SNEPS-CFTC vous demande d'intervenir auprès du client pour que le nécessaire soit fait le plus rapidement possible.

Réponse de la Direction :

Nous allons intervenir auprès de notre client afin de remédier à cette difficulté

11/ Poste LBC Yvré-I 'évêque

A l'accueil dans le tiroir CHALLANCIN se trouve un planning qui établit le nombre de rondes et quand faire les rondes.

Hors ce planning et la notification d'horaire pour la fumigation du samedi soir au dimanche ne correspond pas.

De plus, ce planning provient-il du client ou de CHALLANCIN ? Le SNEPS-CFTC demande des précisions à ce sujet

Réponse de la Direction :

La consigne qui se trouve actuellement dans le tiroir challancin n'est en aucun cas une consigne définitive raison pour laquelle elle n'est ni affichée sur le site ni disponible sur e-manager. Il s'agit en effet d'une ébauche de consigne de ronde qui a été établie le 02 mars 2023 lors de nos échanges avec le client. Ce n'est en rien une consigne officielle. Nous sommes toujours en pourparlers avec le client concernant la fiche de poste et la modification des consignes. Une version validée sera communiquée très rapidement aux titulaires du site. En attendant, les agents doivent prendre en compte les précédentes consignes.

12/HOBOV

Depuis quelques mois les formations HOBVOV se font à distance sur la plateforme FLAVA du point jaune. Après avoir suivi la formation, aucune attestation n'est délivrée.

Les élus SNEPS-CFTC souhaitent savoir pourquoi une attestation n'est pas délivrée à l'agent pour justifier de sa mise à jour de sa formation ?

De plus à la fin de la formation on nous dit avoir obtenu un premier macaron, mais une fois la



formation terminée, il n'est plus possible de se connecter à cette plateforme. Donc plus possible de consulter

L'historique de nos formations.

Les élus SNEPS-CFTC souhaitent avoir des informations sur le fonctionnement de Flava by le point jaune ?

[Réponse de la Direction :](#)

Les attestations de formations sont arrivées sous format dématérialisé en agence, elles seront envoyées aux agents concernés par mail. Les agents disposent de 15 jours pour se connecter afin d'effectuer la formation. Une fois cette période terminée, ils ne peuvent plus se connecter à la plateforme.

13/ MAC APS

Suite à l'envoi du courrier du service RH nous informant que le MAC APS s'enrichi d'un module portant de 24h00 à 27h00 la formation, soit sur 4 jours.

Les élus SNEPS-CFTC souhaitent savoir si toute la formation se fera en présentiel ou si des modules seront proposés via la plateforme Flava ?

La formation serait-elle organisée dans les locaux du point jaune de Caen ou si d'autres centres de formations seront proposés ?

[Réponse de la Direction :](#)

Une information a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs CPS via Primobox le 20 mars 2023 à propos de l'organisation qui devrait être retenue par la majorité des centres de formation (sur 4 jours).

Certains centres pourraient retenir une organisation sur 3 jours avec des sessions journalières de formation plus longues. Le cas échéant, les collaborateurs seront informés via l'envoi de leur planning et de leur convocation.

Le Centre de formation Le Point Jaune nous communiquera prochainement des informations plus précises sur l'organisation de cette formation lorsque celle-ci se fera en partie à distance. 2 des 4 jours de formation devraient être concernés par les modules suivis à distance.

14/ Médaille du travail

Lors de la remise des médailles du travail organisée le 10 janvier 2023 à l'agence de Jarzé, Mr Raimbert nous informait qu'il n'était pas en possession des médailles de Vermeille (30 ans de travail) de Mr Plouzeau et Mr Fouchard.

Aujourd'hui en mars 2023 les médailles ne sont toujours pas arrivées !

Les élus rappellent à la direction Challancin que ces deux agents font partie de la promotion du 14 juillet 2021 et que par conséquent pratiquement deux ans se sont écoulés et que les médailles ne sont Toujours pas là !!

Quels sentiments pensez-vous que les agents puissent avoir !! Du mépris ? De l'indifférence ?

Les élus SNEPS-CFTC demande que l'accord sur les médailles du travail soit respecté et que Mr



Plouzeau et Mr Fouchard reçoivent les médailles qui leur sont dû dans les plus brefs délais car deux ans d'attente c'est inadmissible.

Réponse de la Direction :

La médaille de M. FOUCHARD est arrivée le 23/03/2023 et elle lui sera transmise à la fin de la réunion. Concernant Monsieur PLOUZEAU, ce dernier était convoqué le 10 janvier 2023 afin que l'on puisse lui remettre sa médaille en même temps que la cérémonie. Cependant, il ne s'est pas présenté. Il sera convoqué en agence dans les jours à venir afin que l'on puisse la lui remettre.

Fin de la réunion à 12h00

Christophe RODERY

RODERY Christophe Directeur d'agence
CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE
S.A.S. Capital: 100 000 Euros
La Thibaudière, ZA du Cormier - 49140 JARZE
Tel: 01 41 96 90 00 - Fax : 01 41 33 11 89
URSSAF: 11600003241152395
R.C.S. Bobigny: 341 152 395 - SIRET: 341 152 395 00222
AUT: 049-21115-02-17-20166521257